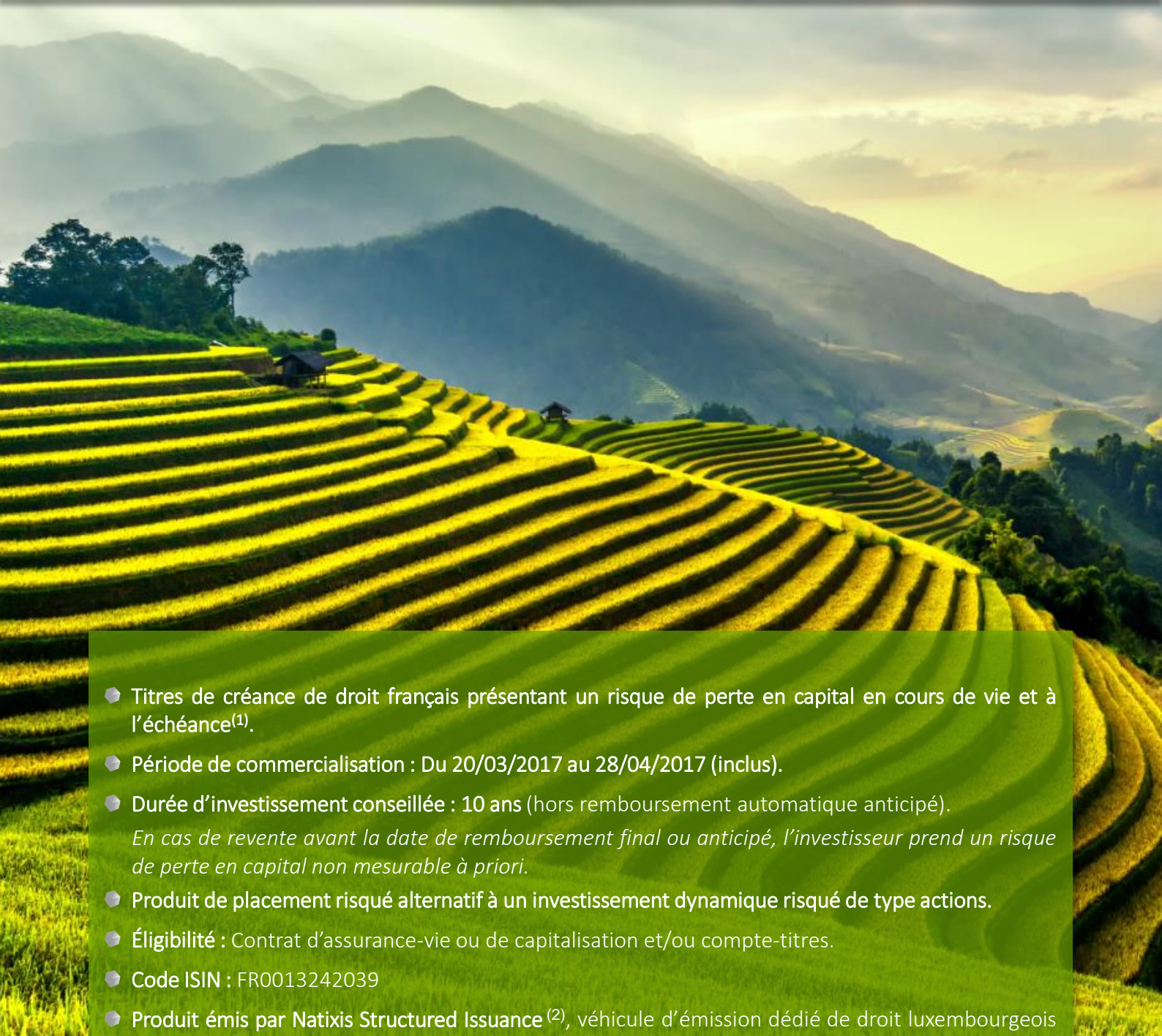


# ATHENA STEP TOTAL 2017

- 
- Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance<sup>(1)</sup>.
  - Période de commercialisation : Du 20/03/2017 au 28/04/2017 (inclus).
  - Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors remboursement automatique anticipé).  
*En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.*
  - Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.
  - Éligibilité : Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres.
  - Code ISIN : FR0013242039
  - Produit émis par Natixis Structured Issuance<sup>(2)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois dont la formule est Garantie par Natixis S.A. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de son Garant Natixis.

*Communication à caractère publicitaire*



<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

<sup>(2)</sup> Moody's A2 / Standard & Poor's A / Fitch A. Notations en vigueur au 03 mars 2017, date de rédaction de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

# LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance « Athena Step Total 2017 », soit 1 000 euros. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le Taux de Rendement Actuariel est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou nets de droits de garde en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. En cas de vente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Actuariel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Actuariel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

**Pour un investissement dans « Athena Step Total 2017 », vous êtes exposé(e) pour une durée de 2 à 20 semestres à l'action Total (code Bloomberg : FP FP Equity)...**

... avec un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action Total si la performance de l'action Total est strictement inférieure à -36% par rapport à son cours initial à la date de constatation finale.

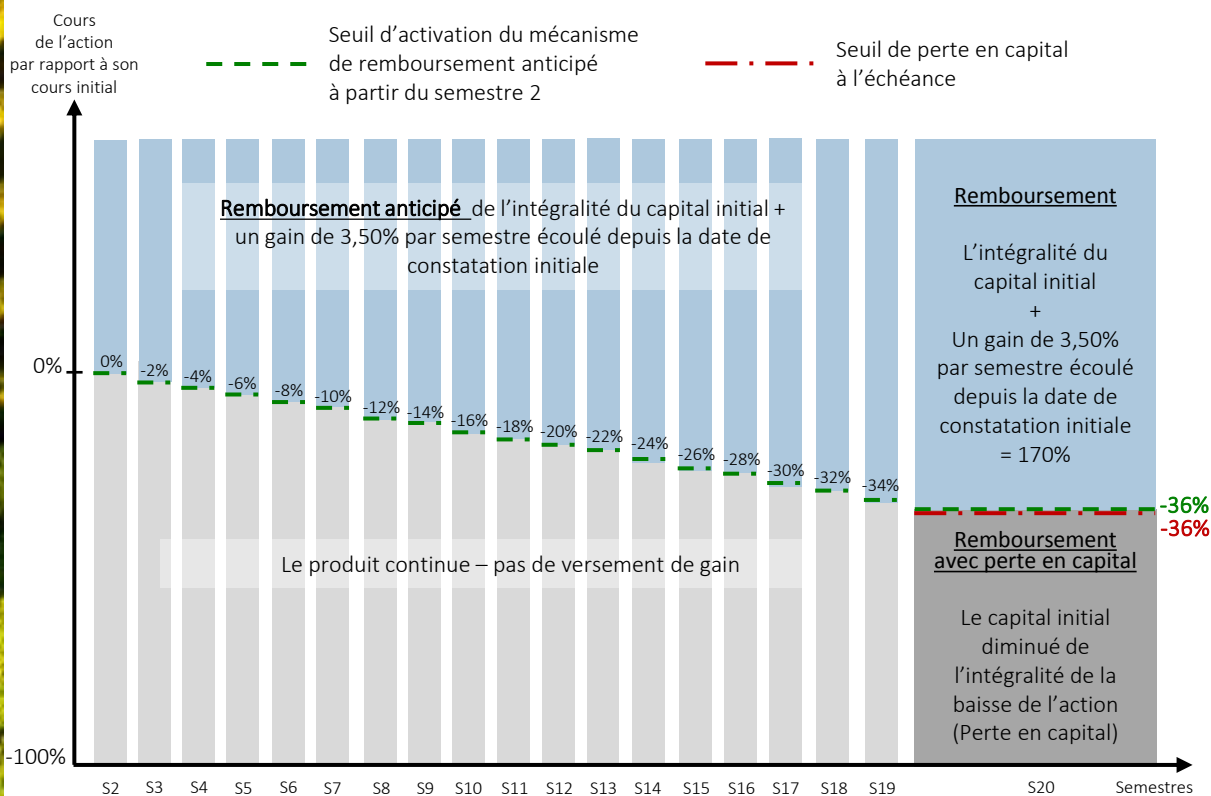
... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du semestre 2 à 19 si, à une date de constatation semestrielle, la performance de l'action Total est supérieure ou égale à la barrière de rappel dégressive.

... avec un objectif de gain fixe plafonné à 3,50% par semestre écoulé si, à une date de constatation semestrielle, la performance de l'action Total est supérieure ou égale à la barrière de rappel dégressive.

**La perte en capital peut être totale si l'action Total a une valeur nulle à la date de constatation finale. Le gain est plafonné :** afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance si la performance de l'action est supérieure ou égale à -36% par rapport à son cours initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Actuariel Net Maximum de 5,63%<sup>(1)</sup>).

Les titres de créance « Athena Step Total 2017 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Athena Step Total 2017 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

## SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



<sup>(1)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Actuariel (TRA) hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'action Total, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## COURS INITIAL DE L'ACTION TOTAL

Cours de clôture de l'action Total, le 28 avril 2017

## MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À chaque date de constatation **semestrielle** (à partir de la fin du semestre 2 et jusqu'à la fin du semestre 19)<sup>(1)</sup>, on observe le cours de clôture de l'action Total:

Si la performance de l'action Total, à une date de constatation semestrielle, est supérieure ou égale à la **barrière de rappel dégressive**, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé:

L'intégralité du capital initial  
+  
un gain de 3,50% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale  
(Soit un Taux de Rendement Actuariel Net compris entre 4,37% et 4,43%<sup>(2)</sup>)

La **barrière de rappel dégressive** est définie comme suit : 0% en fin de semestre 2, -2% en fin de semestre 3, -4% en fin de semestre 4, -6% en fin de semestre 5, -8% en fin de semestre 6, -10% en fin de semestre 7, -12% en fin de semestre 8, -14% en fin de semestre 9, -16% en fin de semestre 10, -18% en fin de semestre 11, -20% en fin de semestre 12, -22% en fin de semestre 13, -24% en fin de semestre 14, -26% en fin de semestre 15, -28% en fin de semestre 16, -30% en fin de semestre 17, -32% en fin de semestre 18, -34% en fin de semestre 19.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 28 avril 2027, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le cours de clôture de l'action Total à son cours initial :

**Cas favorable** : Si la performance de l'action Total est supérieure ou égale à -36% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, le 12 mai 2027<sup>(1)</sup>:

L'intégralité du capital initial  
+  
un gain de 3,50% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale  
(soit un gain de 70,00%)  
  
(Soit un Taux de Rendement Actuariel Net de 4,37%<sup>(2)</sup>)

**Cas défavorable** : Si la performance de l'action Total est strictement inférieure à -36% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, le 12 mai 2027<sup>(1)</sup>:

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'action  
(constatée entre le 28 avril 2017 et le 28 avril 2027)  
  
Il subit alors une perte en capital partielle, voire totale, égale à la baisse de l'action<sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. TRA hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'action Total, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## AVANTAGES

- De la fin du semestre 2 à la fin du semestre 19, si à l'une des dates de constatation semestrielle, la performance de l'action Total est supérieure ou égale à la barrière de rappel dégressive, un **mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, assortie d'un gain de 3,50% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit 7,00% par an et un Taux de Rendement Actuariel Net Maximum de 5,63%<sup>(1)</sup>).
- À la date de constatation finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, et si la performance de l'action Total est supérieure ou égale à -36% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 3,50% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un gain de 70,00% et un Taux de Rendement Actuariel Net de 4,37%<sup>(1)</sup>).

## INCONVÉNIENTS

- « Athena Step Total 2017 » présente un **risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à **l'échéance** (si, à la date de constatation finale, la performance de l'action Total est strictement inférieure à -36% par rapport à son cours initial). Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et au risque de faillite, de défaut ou de mise en résolution du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 semestres à 20 semestres.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action Total, du fait du mécanisme de **plafonnement des gains** à 3,50% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un Taux de Rendement Actuariel Net Maximum de 5,63%<sup>(1)</sup>).
- Le rendement de « Athena Step Total 2017 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'action Total autour du seuil de -36% par rapport à son cours initial.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action Total.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents actions tels que les indices de marchés actions.

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

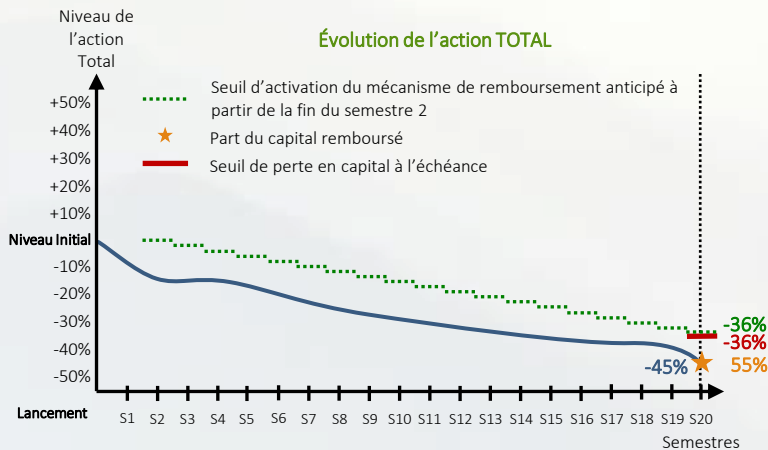
Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Natixis S.A. en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

# ILLUSTRATION DU MECANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale, la performance de l'action est strictement inférieure à -36% par rapport à son cours initial



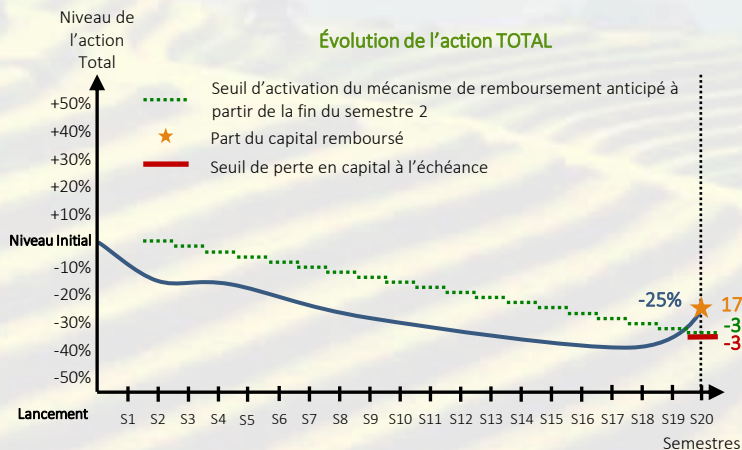
À chaque date de constatation semestrielle, la performance de l'action Total est strictement inférieure à la barrière de rappel dégressive. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À l'échéance des 20 semestres, à la date de constatation finale, la performance de l'action Total est strictement inférieure à -36% par rapport à son cours initial (-45% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de la baisse de l'action, soit 55% de son capital initial dans cet exemple.

Cette performance correspond à un Taux de Rendement Actuariel Net de -6,72%<sup>(1)</sup>, égal au Taux de Rendement Actuariel Net pour un investissement direct dans l'action.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital** qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

## SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale, la performance de l'action est négative mais supérieure à -36% par rapport à son cours initial

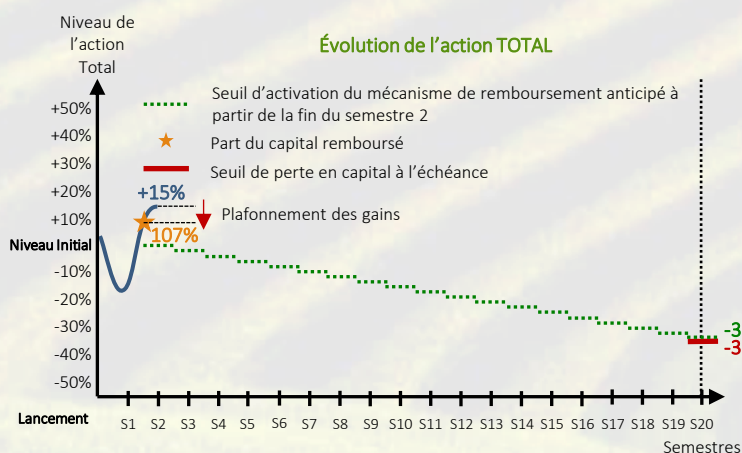


À chaque date de constatation semestrielle, la performance de l'action Total est strictement inférieure à la barrière de rappel dégressive. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À l'échéance des 20 semestres, à la date de constatation finale, la performance de l'action Total est négative mais supérieure à -36% par rapport à son cours initial (-25% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial ainsi qu'un gain de 70%.

Cette performance correspond à un Taux de Rendement Actuariel Net de 4,37%<sup>(1)</sup>, contre un Taux de Rendement Actuariel Net de -3,80%<sup>(1)</sup> pour un investissement direct dans l'action, du fait du mécanisme de remboursement de « Athena Step Total 2017 ».

## SCÉNARIO FAVORABLE : La performance de l'action est positive dès la première date de constatation semestrielle



À la première date de constatation semestrielle, à l'issue du semestre 2, la performance de l'action Total est positive par rapport à son cours initial (+15% dans cet exemple).

Le produit est remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial et un gain de 3,50% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale, soit un gain de 7,00%.

Cette performance correspond à un Taux de Rendement Actuariel Net de 5,63%<sup>(1)</sup>, contre un Taux de Rendement Actuariel Net de 13,18%<sup>(1)</sup> pour un investissement direct dans l'action, du fait du mécanisme de **plafonnement des gains à 3,50% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale**.

Le rendement du produit « Athena Step Total 2017 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'action autour du seuil de -36% par rapport à son cours initial.



<sup>(1)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. TRA hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux de l'action Total, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## ZOOM SUR L'ACTION

TOTAL S.A. explore, produit, raffine, transporte et commercialise du pétrole et du gaz naturel. La société exploite également une branche chimie qui produit du polypropylène, du polyéthylène, du polystyrène, du caoutchouc, de la peinture, de l'encre, des adhésifs et des résines. TOTAL gère aussi un réseau de stations-service en Europe, aux USA et en Afrique.

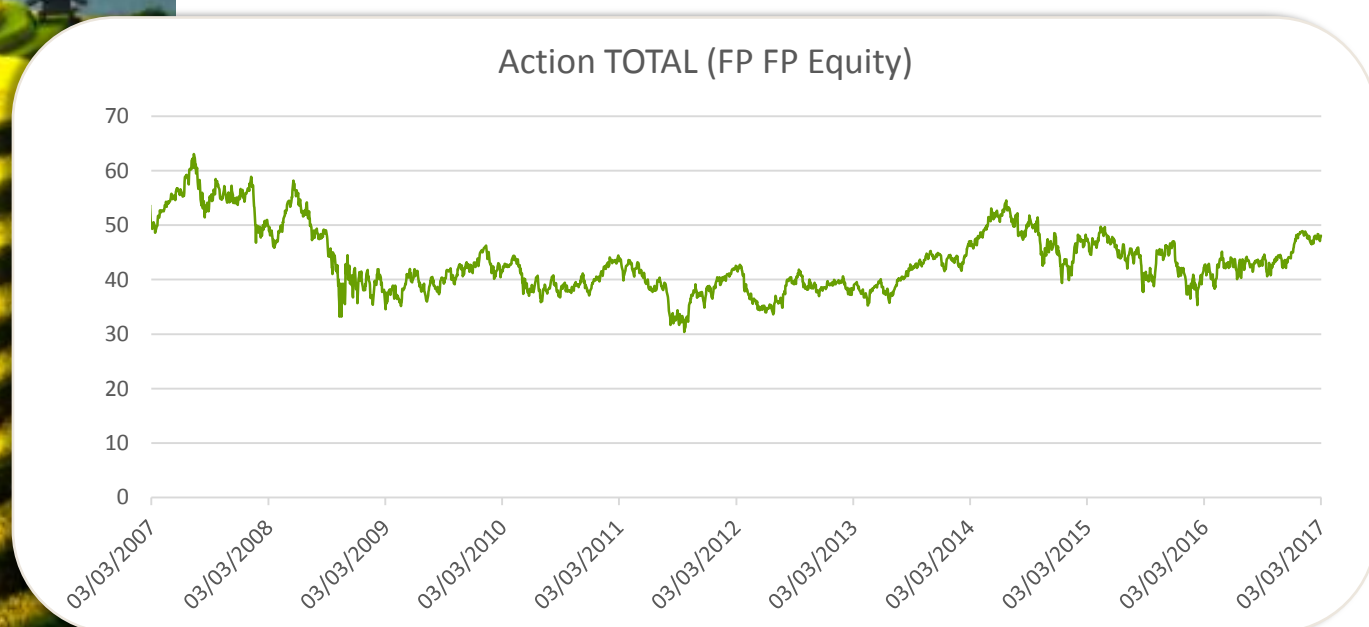
Date de création de l'entreprise	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Notation Fitch
1924	Energie	A+	Aa3	A+

CA 2016 (en M€)	CA 2015 (en M€)	Résultat net 2016 (en M€)	Résultat net 2015 (en M€)	Dette Nette 2016 (en M€)	Capitaux Propres (en M€)
115 639	129 295	5 601	5 087	25 634	96 306

Source : Bloomberg le 3 mars 2017

### EVOLUTION ENTRE LE 3 MARS 2007 ET LE 3 MARS 2017



Source : Bloomberg le 3 mars 2017

### PERFORMANCES HISTORIQUES

Performances historiques (au 03/03/2017)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Performances action TOTAL	+13,92%	+4,01%	+13,52%	-2,47%

Source : Bloomberg le 3 mars 2017

# CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Forme	Obligation, Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garanti par Natixis S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action Total.
Emetteur / Garant de la formule	Natixis Structured Issuance / Natixis S.A. <sup>(1)</sup> .
Distributeur	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283P.
Sous-jacent	Action Total (code Bloomberg : FP FP Equity)
Devise	Euro
Valeur nominale	1 000 euros
Montant minimum de souscription	1 Titre de créance
Prix d'émission	99,98% de la Valeur nominale
Date d'émission	20/03/2017
Montant de l'émission	30 000 000 euros
Période de commercialisation	Du 20/03/2017 au 28/04/2017 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Athena Step Total 2017 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 28/04/2017, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Prix d'achat	Du 20/03/2017 au 28/04/2017, la valeur de marché du Titre de créance progressera régulièrement de 99,98% à 100% selon un taux annualisé de 0,20% (voir Conditions Définitives pour plus de précisions).
Garantie du Capital	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.</b>
Date d'échéance	12/05/2027 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Date de constatation initiale	28/04/2017
Date de constatation finale	28/04/2027
Dates de constatation semestrielle	30/04/2018, 29/10/2018, 29/04/2019, 28/10/2019, 28/04/2020, 28/10/2020, 28/04/2021, 28/10/2021, 28/04/2022, 28/10/2022, 28/04/2023, 30/10/2023, 29/04/2024, 28/10/2024, 28/04/2025, 28/10/2025, 28/04/2026, 28/10/2026, 28/04/2027 (finale)
Dates de remboursement automatique anticipé éventuel	14/05/2018, 12/11/2018, 13/05/2019, 11/11/2019, 12/05/2020, 11/11/2020, 12/05/2021, 11/11/2021, 12/05/2022, 11/11/2022, 12/05/2023, 13/11/2023, 13/05/2024, 11/11/2024, 12/05/2025, 11/11/2025, 12/05/2026, 11/11/2026
Barrière de remboursement automatique anticipé	0% en fin de semestre 2, -2% en fin de semestre 3, -4% en fin de semestre 4, -6% en fin de semestre 5, -8% en fin de semestre 6, -10% en fin de semestre 7, -12% en fin de semestre 8, -14% en fin de semestre 9, -16% en fin de semestre 10, -18% en fin de semestre 11, -20% en fin de semestre 12, -22% en fin de semestre 13, -24% en fin de semestre 14, -26% en fin de semestre 15, -28% en fin de semestre 16, -30% en fin de semestre 17, -32% en fin de semestre 18 et -34% en fin de semestre 19.
Barrière de perte en capital à échéance	64% du cours de clôture de l'action à la date de constatation initiale.
Commission de souscription/rachat	Néant
Éligibilité	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres.
Frais d'investissement	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
Commission de distribution	Natixis paiera aux distributeurs une rémunération annuelle moyenne maximum équivalente à 1,00% TTC du montant nominal des Titres de créance effectivement placé (calculée sur la base de la durée totale du Titre de créance), hors remboursement anticipé. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg.
Offre au public en France	Oui
Marché secondaire	Natixis s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1,00%.
Double valorisateur	Oui. En plus de celle produite par Natixis, une valorisation du titre de créance sera assurée tous les quinze jours à compter du 28/04/2017 par une société de service indépendante financièrement de Natixis, Pricing Partners.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt <sup>(2)</sup> .
Code ISIN	FR0013242039

<sup>(1)</sup> Standard & Poor's :A / Moody's :A2 / Fitch: A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 03 mars 2017, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant de la formule, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

<sup>(2)</sup> Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité d'Equitim qui commercialise le produit « Athena Step Total 2017 ».

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives de « Athena Step Total 2017 » afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. « Athena Step Total 2017 » est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

### Informations importantes

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 16-241 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 16 mars 2017 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).